

IYALY SRL
Via Pola 23
20124 Milano (MI)
Ambroslyaly
Nectar for People

FICHE TECHNIQUE

rev.1.00

PHOTO DU PRODUIT



NOM DU PRODUIT

C plus
Avec de la vitamine C protégée et de la vitamine C
provenant de la fraise.

FORMAT

60 gélules de 600 mg

DUREE DE CONSERVATION & CERTIFICATIONS

36 MOIS



CODE DE L'ARTICLE

INT009

DESCRIPTION

C plus est un complément alimentaire à base de vitamine C et d'extrait titré de fraise conçu pour soutenir le système immunitaire, réduire la fatigue et protéger les cellules du stress oxydatif. La vitamine C est utile pour soutenir le système immunitaire et réduire la fatigue. Elle possède également un fort pouvoir antioxydant, qui aide à combattre les radicaux libres, protégeant ainsi les cellules des dommages oxydatifs. L'extrait titré de fraise, en synergie avec la vitamine C, apporte des antioxydants supplémentaires et des composés bénéfiques qui contribuent à améliorer la protection cellulaire et à favoriser le bien-être général. C plus est un excellent choix pour ceux qui recherchent un soutien naturel pour le système immunitaire, la réduction de la fatigue et la protection des cellules.

INGRÉDIENTS

Vitamine C protégée CE (acide L-ascorbique, agent d'enrobage : éthylcellulose), fraise E.S. tit. 50% Vitamine C (*Fragaria vesca* L., faux fruit), agent de charge : cellulose microcristalline ; gélule végétale (hydroxypropyl-méthylcellulose), anti-agglomérant : dioxyde de silicium.

| CONTENU MOYEN | par dose journalière (*) | VNR (**) (%) |
|--------------------------|-----------------------------|--------------|
| Vitamine C totale | 300 mg | 375% |
| Vitamine C "EC" protégée | 200 mg | 250% |
| Fraise E.S | 200 mg | - |
| Dont vitamine C | 100 mg | 125% |

dose journalière () = 1 gélule*

*VNR (**) = Valeurs nutritionnelles de référence (adultes) selon le règlement UE 1169/2011*

LES EFFETS PHYSIOLOGIQUES

Complément alimentaire à base de vitamine C qui aide à soutenir le fonctionnement normal du système immunitaire, à réduire les sensations de fatigue et d'épuisement. De plus, en synergie avec l'extrait titré de fraise, il contribue à la protection des cellules contre le stress oxydatif. L'acide ascorbique sous forme protégée par l'éthylcellulose (EC) contenu dans C plus maintient un haut degré de stabilité de la vitamine C, augmentant ainsi son absorption efficace.

MODE D'EMPLOI

Il est recommandé de prendre 1 gélule par jour selon les besoins, en dehors des repas principaux.

AVERTISSEMENTS

Les compléments alimentaires ne sont pas destinés à remplacer une alimentation variée, équilibrée et un mode de vie sain. Ne pas dépasser l'apport journalier recommandé. Tenir hors de portée des enfants de moins de trois ans.

POIDS NET

37g e 1,27 oz

MODE DE CONSERVATION

Conserver dans un endroit sec, à l'abri de la lumière et des sources de chaleur.

DÉCLARATION D'ALLERGÈNES

IYALY Srl. déclare que, sur la base de la documentation fournie par les fournisseurs, le produit contient/ne contient pas les substances susceptibles de provoquer des allergies ou des intolérances mentionnées à l'annexe II du règlement de l'UE n° 1169/2011, conformément au tableau ci-dessous.

ALLERGÈNES

| ALLERGÈNES | PRÉSENCE D'ALLERGÈNES DANS LE PRODUIT | LES INGRÉDIENTS DANS LESQUELS L'ALLERGÈNE EST CONTENU | PRÉSENCE D'ALLERGÈNES DANS L'ÉTABLISSEMENT EN TANT QU'INGRÉDIENTS OU EN TANT QUE RÉSIDUS ALLERGÈNES D'UN INGRÉDIENT |
|---|---------------------------------------|---|---|
| 1. Céréales contenant du gluten, à savoir : blé, seigle, orge, avoine, épeautre, kamut ou leurs souches hybridées, et produits dérivés, à l'exception : a) des sirops de glucose à base de blé, y compris le dextrose (*); b) des maltodextrines à base de blé (*); c) des sirops de glucose à base d'orge; d) des céréales utilisées pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris l'alcool éthylique d'origine agricole. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élever le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit de base dont ils sont dérivés. | NO | NO | NO |
| 2. Crustacés et produits à base de crustacés.. | NO | NO | NO |
| 3. Œufs et ovoproduits. | NO | NO | NO |
| 4. Poisson et produits de la pêche, à l'exception : (a) de la gélatine de poisson utilisée comme support pour des préparations de vitamines ou de caroténoïdes ; (b) de la gélatine ou de l'isinglass utilisée comme agent de collage dans la bière et le vin. | NO | NO | NO |
| 5. Arachides et produits à base d'arachides. | NO | NO | NO |
| 6. Soja et produits à base de soja, à l'exception : a) de l'huile et de la graisse de soja raffinées (*); b) du mélange naturel de tocophérols (E306), du D-alpha-tocophérol naturel, de l'acétate de D-alpha-tocophérol naturel, du succinate de D-alpha-tocophérol naturel provenant de sources de soja ; c) des huiles végétales dérivées de phytostérols et d'esters de phytostérols provenant de sources de soja ; d) de l'ester de stanol végétal produit à partir de stérols de l'huile végétale provenant de sources de soja. (*) Et les produits dérivés, dans la mesure où la transformation qu'ils ont subie n'est pas susceptible d'élever le niveau d'allergénicité évalué par l'Autorité pour le produit dont ils sont dérivés. | NO | NO | NO |

ALLERGÈNES

| ALLERGÈNES | PRÉSENCE D'ALLERGÈNES DANS LE PRODUIT | LES INGRÉDIENTS DANS LESQUELS L'ALLERGÈNE EST CONTENU | PRÉSENCE D'ALLERGÈNES DANS L'ÉTABLISSEMENT EN TANT QU'INGRÉDIENTS OU EN TANT QUE RÉSIDUS ALLERGÈNES D'UN INGRÉDIENT |
|--|---------------------------------------|---|---|
| 7. Lait et produits laitiers (y compris le lactose), à l'exception: a) du lactosérum utilisé pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris l'alcool éthylique d'origine agricole ; b) du lactiol. | NO | NO | NO |
| 8. Fruits à coque, à savoir : amandes (<i>Amygdalus communis</i> L.), noisettes (<i>Corylus avellana</i>), noix (<i>Juglans regia</i>), noix de cajou (<i>Anacardium occidentale</i>), noix de pécan [<i>Carya illinoensis</i> (Wangenh.) K. Koch], noix du Brésil (<i>Bertholletia excelsa</i>), pistaches (<i>Pistacia vera</i>), noix de macadamia ou noix du Queensland (<i>Macadamia ternifolia</i>), et leurs produits, à l'exception des fruits à coque utilisés pour la fabrication de distillats alcooliques, y compris l'alcool éthylique d'origine agricole | NO | NO | NO |
| 9. Céleri et produits à base de céleri. | NO | NO | NO |
| 10. Moutarde et produits à base de moutarde. | NO | NO | NO |
| 11. Graines de sésame et produits à base de graines de sésame. | NO | NO | NO |
| 12. L'anhydride sulfureux et les sulfites en concentrations supérieures à 10 mg/kg ou à 10 mg/litre en termes de SO ₂ total doivent être calculés pour les produits tels qu'ils sont proposés, prêts à la consommation ou reconstitués selon les instructions du fabricant. | NO | NO | NO |
| 13. Lupins et produits à base de lupin | NO | NO | NO |
| 14. Mollusques et produits à base de mollusques. | NO | NO | NO |